

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02. 1.B

Travaux de
construction de la
médiathèque
d'agglomération :
exonération de
pénalités de retard
dans le cadre du lot
n°8 "revêtements de
sols durs" et du lot
n°16 "Chauffage-
ventilation-
climatisation"

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle VIP - Espace Carat 54 avenue Jean Mermoz à L'ISLE D'ESPAGNAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Michel GERMANEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02. 1.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION :
EXONERATION DE PENALITES DE RETARD DANS LE CADRE DU LOT N°8
"REVETEMENTS DE SOLS DURS" ET DU LOT N°16 "CHAUFFAGE-VENTILATION-
CLIMATISATION"**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 5 avril 2012 a décidé d'attribuer le lot n°16 « chauffage – ventilations – climatisation » à la société ALLARD sise 350 route de St Jean d'Angély – 16710 SAINT-YRIEIX pour un montant de 873 961,02 € HT.

La commission d'appel d'offres du 9 juillet 2014 a décidé d'attribuer le lot n°8 « revêtements de sols durs et murs » à la société LONGEVILLE sise BP 30520 – ZI n°3 – 16160 GOND-PONTOUVRE pour un montant de 185 660,28 € HT.

La livraison de la médiathèque l'Alpha a connu plusieurs ajournements dus à des sujétions techniques imprévues (sources souterraines, découvertes de cimetière) ou à des erreurs et des lacunes dans la conception de l'ouvrage.

Ces éléments pris en considération, les entreprises ALLARD et LONGEVILLE comptent néanmoins des retards dans l'exécution des travaux du marché dont elles sont attributaires, entraînant l'application des pénalités prévues à l'article 5.2 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), à savoir :

- lot n°16 « chauffage – ventilations – climatisation » : 70 jours de retard soit 7 000,00 € de pénalités ;
- lot n°8 « revêtements de sols durs et murs » : 42 jours de retard soit 4 200,00 € de pénalités.

Toutefois, compte tenu des efforts consentis par ces deux entreprises pour mener les travaux à leur terme et au regard des difficultés rencontrées lors de la réalisation de ce chantier, il est proposé d'exonérer totalement les sociétés ALLARD et LONGEVILLE du montant des pénalités dues au titre de leur marché.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'exonération totale des pénalités des marchés de travaux de construction de la médiathèque d'agglomération l'Alpha, dues par les entreprises :

- ALLARD pour le lot 16 « chauffage – ventilations – climatisation » d'un montant total de 7 000,00 €

- LONGEVILLE pour le lot 8 « revêtements de sols durs et murs » d'un montant total de 4 200,00 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 février 2017	<u>Affiché le :</u> 07 février 2017